



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E130217

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2027

ÉDITÉ LE

11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ST BRIEUC CEDEX 1 2014B00603

Siret : 804 013 738 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5001760

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 108429100016

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 108429100016

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/05/2026

Raison sociale : A-R RENOV

ZA DES 4 VOIES

23 RUE DES CHATAIGNIERS

22170 PLELO

Téléphone : 02 96 94 23 16

Portable : 06 08 03 09 13

Fax :

Site Internet : <http://www.ar-renov.com>

E-mail : administration@ar-renov.fr

Responsabilité légale :

AMICE JEROME GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	06/05/2026
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	03/04/2025
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/04/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/05/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.